



Information à tous nos membres

!! ATTENTION !!

A partir du 1^{er} janvier 2009, la vaccination contre la **trachéo-bronchite infectieuse** est obligatoire pour tous les chiens et chiots inscrits au Club d'Éducation Canine de Habsheim.

Décision du Comité du 12.12.08

❖ Pourquoi le Comité du CECH a-t-il pris cette décision ?

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à des épidémies de plus en plus fréquentes (2x en 2008) de trachéo-bronchite contagieuse (appelée couramment « Toux de chenil ») dans notre région. Certains des chiens ayant fréquenté le club ont été malades, parfois assez sérieusement. Nous avons même dû, certaines fois, fermer temporairement le club.

Or, une vaccination spécifique existe...

❖ C'est quoi, la « Toux de chenil » ?

La trachéo-bronchite infectieuse est une maladie du système respiratoire du chiot et du chien. Elle est due à différents virus et bactéries, dont les plus fréquents sont:

- ♦ virus Parainfluenza
- ♦ bactérie Bordetella bronchiseptica
- ♦ Adenovirus canin, Reovirus

L'association, fréquente, de virus et de bactéries aggrave généralement la maladie.

❖ Les symptômes

Essentiellement une toux sèche, quinteuse. Le chien donne l'impression de vouloir cracher, surtout après une excitation, un effort (jeux, course) ou après une traction sur le collier. Il peut y avoir de la fièvre, un écoulement nasal, perte d'appétit. Dans certains cas, des symptômes plus sérieux : difficultés respiratoires, pneumonie.

La toux dure environ 2 semaines (jusqu'à 6 semaines). Il faut **toujours consulter le vétérinaire**, qui prescrira souvent des antibiotiques pour éviter des complications sérieuses.

❖ Une maladie très contagieuse, qui ne doit pas être prise à la légère !

Tous les chiens en contact avec d'autres chiens peuvent être contaminés, et ce, déjà quelques jours avant que les premiers symptômes n'apparaissent (durant la période d'incubation de 3 à 10 jours). Vos mains et vêtements peuvent aussi être vecteurs de contamination pour votre chien.

Tout rassemblement de chiens peut donc être à l'origine d'une contagion potentielle (*tout comme une crèche ou l'école pour les enfants, nos lieux de travail habituels, un magasin, etc...*). Il peut s'agir de:

- ♦ clubs canins
- ♦ expositions canines
- ♦ concours canins
- ♦ animaleries
- ♦ salons animaliers (par exemple le salon « Animalia », dont la dernière édition a été à l'origine d'une épidémie dans le sud du département)
- ♦ élevages et pensions (d'où le nom de « Toux de chenil » !)
- ♦ salle d'attente du vétérinaire
- ♦ rencontres entre chiens durant les promenades ou les visites



Comme pour nous, les chiots et les chiens affaiblis ont plus de risques d'être malades et peuvent être beaucoup plus sévèrement touchés. La trachéo-bronchite infectieuse est très dangereuse pour les femelles en gestation et les très jeunes chiots (mortalité).

Certains agents pathogènes, comme la bactérie ***Bordetella Bronchiseptica***, peuvent être transmis par le chien malade aux humains, avec les mêmes risques pour les personnes immuno-déprimées et les jeunes enfants.

❖ Prévention et vaccination

Certains diront que la meilleure prévention consiste à ... garder son chien chez soi, sans aucun contact avec d'autres chiens ! Autant mettre son chien dans une vitrine !!! Il y a tout de même d'autres solutions...

Il existe des vaccins, de différentes marques, par voie injectable (ex : Pneumodog) ou par voie intra-nasale (ex : Nobivac KC).

Les vaccins offrent une bonne protection. Même si, comme pour beaucoup de vaccins, ceux contre la « Toux de chenil » ne protègent pas à 100% (mais dans le cas où un chien vacciné contracterait tout de même la maladie, les symptômes en seraient généralement atténués).

Les vaccins ont une durée d'efficacité d'un an maximum.

La vaccination peut être faite sur des chiots très jeunes comme sur les adultes. **La protection débute déjà quelques jours après le vaccin**, mais le vétérinaire vous recommandera peut-être d'attendre 1 à 2 semaines, voire plus, avant de mettre votre chien dans des lieux à risques. Cependant, hors période d'épidémie, vous pourrez déjà revenir au club dès 4 jours après la vaccination.

➔ **Bon à savoir** : le vaccin *Pneumodog* (entre autres) produit souvent un nodule, plus ou moins gros, à l'endroit de la piqûre, et qui disparaît en 2-3 semaines. Ceci est sans gravité. Un bon massage de la zone immédiatement après l'injection peut l'éviter.

❖ Important !

Votre chien/chiot a peut-être été vacciné avec le CHPPi2 et votre vétérinaire vous dit que ce vaccin le protège contre la « Toux de chenil ». Qu'en est-il ?

La valence « **Pi2** » de ce vaccin protège effectivement votre chiot contre le virus ***Parainfluenza*** mais pas contre la bactérie ***Bordetella Bronchiseptica*** !

Or celle-ci est fréquemment associée aux virus lorsque la maladie est déclarée. Ce vaccin n'est donc pas suffisant. Seuls les vaccins spécifiques sont efficaces contre cette redoutable bactérie.

C'est l'un de ces vaccins spécifiques « Toux de chenil » que nous vous recommandons vivement de faire faire à votre chien, le CHPPi2 n'assurant qu'une protection partielle.

❖ Modalités pratiques.

Si votre chien n'est pas encore vacciné contre la « Toux de chenil », prenez rendez-vous chez votre vétérinaire et faites-le vacciner.

Dès **janvier 2009**, et lors de tout renouvellement de cotisation ou d'une nouvelle adhésion, nous vous demanderons de fournir une photocopie du carnet de vaccination (page comportant les vignettes du vaccin « Toux de chenil »).

Dorénavant, en cas d'épidémie, le club ne fermera plus.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Comité